Helvetas Mali, Association suisse pour la coopération internationale
Programme coton biologique, B.P. 1635, Bamako / Mali
Téléphone et Téléfax (223) 221 93 16 ; Téléphone (**223) 221 79 98**
Site-web : www.helvetas-mali.org

Programme de promotion du coton biologique au Mali
Rapport annuel d'activités 2004

Franck MERCERON, Bamako,
mail : franck.merceron@helvetas.org

Djibril TRAORE, Bougouni,
mail : djibril.traore@helvetas.org

Bamako, janvier 2005

Staatssekretariat für Wirtschaft
Secrétariat d'Etat à l'économie
Segretariato di Stato dell'economia
State Secretariat for Economic Affairs
seco

helvetas Mali

Sommaire

1. RESUME **4**

2. INTRODUCTION ET CONTEXTE DU PROGRAMME **4**

3. OBSERVATIONS GENERALES SUR L'AVANCEMENT DU PROGRAMME **6**

4. LES PROGRES PAR RAPPORT A LA PLANIFICATION **7**

4.1. NOMBRE DE PRODUCTEURS 7
4.2. LA PRODUCTION 8
4.3. SITUATION PHYTOSANITAIRE SUR COTON 9
4.4. PRODUCTION DE SESAME BIOLOGIQUE 10
4.5. PRODUCTION DU KARITE BIOLOGIQUE 10
4.6. OCTROI DE CREDITS ET SITUATION FINANCIERE 11
4.7. FORMATIONS ET VISITES 13
4.8. CERTIFICATION 14
4.9. COMMERCIALISATION DU COTON GRAINE 14
4.10. COMMERCIALISATION DE LA FIBRE 15
4.11. COTON EQUITABLE 15
4.12. SENSIBILISATION CONTRE LE TRAVAIL ABUSIF DES ENFANTS 16
4.13. SCENARIOS DE PRODUCTION 2005-2008 16
4.14. RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT 17
4.15. VALORISATION LOCALE DE LA FIBRE 17

5. CONCLUSION **18**

6. CONTACTS **19**

7. DOCUMENTS, ARTICLES ET REPORTAGES **20**

Abréviations et sigles

CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CPCB	Coopératives des Producteurs de Coton Biologique
DDC	Direction pour la Coopération et le Développement de l'ambassade Suisse
ENDA	ONG travaillant dans le domaine du travail des enfants
FCFA	Francs de la zone franc (monnaie)
FLO	Fair Trade Labelling Organization
GPS	Geographical Positioning System
HELVETAS	Association suisse pour la Coopération Internationale
ICRAF	Institut international de recherche en agroforesterie
IER	Institut d'Economie Rurale
IPR-IFRA	Institut Polytechnique Rural - Institut de Formation et de Recherche Appliquée de Katibougou
Kafo Jiginew	Caisse d'Epargne et Crédit des producteurs de coton (Koutiala)
Migros	Entreprise suisse active entre autre dans la vente en détail de toute marchandise à part l'alcool et le tabac (Union de Coopératives)
Mobiom	Mouvement Biologique Malien
OHVN	Opération de la Haute Vallée du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Reinhart	Entreprise suisse active dans la production et le commerce du coton
SECO	Secrétariat d'Etat à l'Economie (Suisse)
Switcher	Entreprise suisse spécialisée dans la vente en détail d'articles textiles

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Nombre de producteurs et productrices suivis en 2004.
Tableau 2 : Typologie des abandons et éliminations de producteurs de coton bio en 2004
Tableau 3 : Résultats coton biologique au Mali, 2002-2003-2004.
Tableau 4 : Production et rendement moyen par zones et par coopératives en 2004
Tableau 5 : Superficie, production et rendement en sésame biologique campagne 2004.
Tableau 6 : Acquisition de charrettes subventionnées sur fond Migros
Tableau 7 : Etat des crédits équipements et des remboursement Kafo Jiginew 2002 et 2003
Tableau 8 : Etats des crédits équipement Kafo Jiginew 2004/2005
Tableau 9 : Liste des formations en 2004

Graphique 1 : Cours du coton à New York en cents/Livre
Graphique 2 : Composition des coûts de production d'un t-shirt pour le marché en Suisse

Photos de couverture :

- *Productrice de Kolondjéba,*
- *producteur de Djéguénina,*
- *stockage des balles de coton biologique produites en 2004 à l'usine CMDT de Bougouni.*

1. Résumé

L'objectif principal pour l'année 2004 d'augmenter significativement la production de coton biologique tout en consolidant les acquis des années précédentes a été atteint. Malgré une saison des pluies beaucoup moins favorable qu'en 2003, la production de coton biologique a doublée, avec une récolte de coton graine de 170 tonnes et un rendement moyen à l'hectare qui a progressé de 20% pour atteindre 570 kg. Le nombre de producteurs a augmenté en 2004 de 45% et la proportion de femmes a continué de progresser : 34% en 2003, 38% en 2004. Le niveau des abandons en début de campagne est passé de 40% en 2003 à 7% cette année. L'introduction d'un contrat de production de coton graine entre les coopératives et ses adhérents a semble t il permis de diminuer le nombre des désistements.

Malgré une conjoncture très défavorable sur le marché mondial du coton fibre conventionnel, chute de près de 50 % des cours en 2004, les obtentions des certifications biologique (ECOCERT) et équitable (FLO) ont permis de maintenir un prix de vente de la fibre qui favorise à moyen terme le développement de la filière coton bio-équitable au Mali. Ainsi, dans le cadre de cette approche, la CMDT a vendu les 68 tonnes de fibre produit en 2004 à 1020 Fcfa/kg, tout en garantissant un prix d'achat du coton graine aux producteurs de 306 Fcfa/kg.

La fin précoce des pluies en 2004, a fortement limité l'augmentation de la production de sésame biologique qui ne devrait pas dépasser 5 tonnes, quantité insuffisante pour pouvoir accéder aux marchés d'exportation les plus rémunérateurs. Une expérience pilote d'achat de 15 tonnes d'amandes de karité biologique de qualité a été menée. Cette quantité d'amandes certifiée biologique devrait permettre début 2005 de produire les premiers échantillons de beurre de karité de qualité, certifié biologique, qui serviront à prospecter des marchés potentiels pour ce nouveau produit.

Comme les années précédentes un accent particulier a été mis sur la formation des producteurs aux techniques de production en conditions d'agriculture biologique et d'organisation des coopératives ainsi que sur la recherche développement, en collaboration avec les partenaires habituels du programme. Il apparaît de plus en plus manifeste que la contrainte majeure qui devra être levée pour développer de manière durable la filière coton biologique au Mali réside dans le maintien de la fertilité des sols en conditions d'agriculture biologique. Des systèmes de production qui associent étroitement l'agriculture à l'élevage demeurent certainement les solutions les plus réalistes pour lever cette contrainte. Ces progrès ne seront possibles à terme sans que des évolutions et des changements importants interviennent dans la gestion des ressources naturelles : gestion des pâturages et des feux de brousse ; production de fourrage et dans le processus d'appropriation du foncier par les agriculteurs.

2. Introduction et contexte du programme

L'année 2004 aura été marquée par une chute brutale des cours mondiaux du coton, similaire dans une certaine mesure à celle de 2001, même si le niveau record de baisse sur le marché n'a pas été atteint puisque les cours étaient tombés à cette époque en dessous des 30 cents/livre. Malgré cette baisse des cours mondiaux, la CMDT a décidé de maintenir le prix d'achat du coton graine à 210 Fcfa/kg, prix qui avait été fixé fin 2003, quand le marché était particulièrement bien orienté. Cette décision a provoqué une crispation sérieuse entre les instituons de Bretton Woods qui demandaient une baisse du prix d'achat du coton graine aux producteurs afin de réduire le déficit de la CMDT pour la campagne 2004 et le gouvernement malien qui a tenu à ne pas baisser ce prix

et à soutenir les producteurs de coton et la CMDT. Le déficit de la CMDT pour la campagne en cours est estimé à plus de 50 milliards de Fcfa, déficit qui sera supporté par le budget national. Les responsables politiques maliens n'ont pas manqué de faire le parallèle entre leur position et celle des Etas-Unis et de l'Union Européenne qui subventionnent depuis de nombreuses années leur filière coton. L'autre conséquence de cette crise est le report de la date de la privatisation de la CMDT à l'échéance 2008.

Graphique 1 : Cours du coton à New York en cents/Livre[1]

Les cours mondiaux qui se situaient début 2004 autour de 70 cents la livre à la bourse de New York se sont orientés à la baisse de manière régulière sous l'influence d'une offre sur le marché supérieure aux besoins de la consommation et du ralentissement de l'économie chinoise, décidé par Pékin. La livre de coton qui était montée jusqu'à 80 cents fin 2003 se situait fin 2004 à moins de 45 cents, soit une chute de près de 50 % en 12 mois.

Le Mali à l'issue de la campagne 2003/2004 s'est classé premier pays producteur de coton en Afrique avec plus de 600 000 Tonnes de coton graine. Néanmoins cette campagne a été marquée par de graves dysfonctionnements au sein de la CMDT, notamment dans les secteurs de l'enlèvement, du transport et de l'égrenage du coton. L'égrenage qui devait se terminer au mois d'avril s'est prolongé jusqu'à la fin juin déstabilisant ainsi la programmation budgétaire de façon significative. Ces perturbations difficilement explicables, ont sans doute eu pour conséquence la révocation du Président Directeur Général de la CMDT et la nomination d'un nouveau PDG qui a déjà occupé de hautes responsabilités au sein de la société cotonnière.

L'objectif de production de 2003/2004 de 600 000 tonnes a été reconduit pour la période 2004/2005. Malgré un début de campagne difficile causé par un déficit pluviométrique en juin qui a contraint la majorité des producteurs de coton à ressemer début juillet, une pluviométrie très irrégulière dans l'espace et le temps et un arrêt précoce des pluies, la CMDT selon ses dernières estimations prévoit une production de 585 000 tonnes de coton graine. A la demande des principaux bailleurs de fonds internationaux en tête desquels les institutions de Bretton Woods un mécanisme de fixation des prix a été élaboré pour les 3 prochaines campagnes cotonnières. Sa mise en application a fait l'objet d'un protocole d'accord signé mi-janvier 2005, par l'Etat, la CMDT et les producteurs. Ainsi le prix d'achat du coton graine devrait osciller entre 160 et 175 Fcfa sur la période 2005-2008, avec une éventuelle augmentation, si les cours mondiaux venaient à remonter.

La filière coton au Mali est encore loin d'être sortie de la crise. Les difficultés internes associées aux difficultés externes : retard dans l'enlèvement et l'égrenage du coton de la campagne 2003/3004, chute des cours mondiaux du coton, subventions américaines, crise ivoirienne, augmentation du prix des hydrocarbures et des intrants ; handicapent sérieusement les chances d'atteindre un niveau de rentabilité acceptable pour cette filière qui demeure vitale pour l'économie du pays.

[1] *tous droits réservés-Agence Idé- Les échos 2004*

3. Observations générales sur l'avancement du programme

Le programme de promotion du coton biologique exécuté par Helvetas Mali en collaboration avec les principaux partenaires de la filière coton comme la CMDT (Compagnie malienne de développement des textiles), l'IER (Institut d'économie rurale), l'IPR (Institut polytechnique rural), l'ICRAF (centre international de recherche en agro foresterie), les deux bureaux d'étude Setade et Agrimultiservices, les coopératives de producteurs et leur structure faîtière (Mobiom), le négociant international de coton Reinhart AG, les industries textiles indiennes Prem Durai et les deux distributeurs suisses Migros et Switcher en est à sa troisième année d'exécution. Ce programme est financé par un mandat du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) et par le programme propre d'Helvetas au Mali soutenu au deux tiers par la Coopération Suisse au Développement (DDC). Les objectifs du programme sont de développer une filière coton biologique au Mali, de tisser et renforcer les liens entre producteurs maliens, distributeurs et consommateurs finaux, de créer et développer un marché de textiles en coton biologique en Suisse.

Les grands objectifs de l'année 2004 : production de 150 tonnes de coton graine, augmentation du rendement moyen à l'ha, diminution des abandons, diversification des productions biologiques ont été atteints. La production de coton graine s'est élevée à 170 tonnes, soit 68 tonnes de coton fibre commercialisées, le rendement moyen à l'hectare à augmenter de 20% par rapport à 2003 en passant à 570Kg/ha et le niveau des abandons est passé de 40% en 2003 à 7% en 2004. Les productions biologiques autres que le coton et les cultures vivrières comme le sésame et le karité n'ont pas connu un grand développement en 2004 à cause d'une saison des pluies particulièrement défavorable au sésame et à la difficulté de trouver des débouchés de masse pour le beurre de karité biologique.

Dans le souci de conserver les acquis des deux premières années du programme et d'éviter une trop grande dispersion, le nombre des producteurs en début de campagne est resté stable par rapport à 2003, avec seulement 20% de nouveaux producteurs et 38 % de productrices. Ce choix a contribué à augmenter le rendement moyen et la production puisque l'on constate que les producteurs intègrent mieux la logique et les techniques de productions biologiques après deux années d'expériences. L'autre facteur de réussite est certainement l'implication de plus en plus grande de la CMDT dans le suivi des activités du programme et notamment dans la formation des paysans. Le démarrage de la production du coton biologique dans une nouvelle zone à fort potentiel, proche de Bougouni, accompagné d'un nouveau système d'encadrement plus rapproché a montré d'excellents résultats, notamment un rendement moyen à l'hectare supérieure à 700 kg dès la première année de production.

Le processus de demande et d'obtention de la certification équitable auprès de FLO (Fair Trade Labelling organization) en partenariat avec Max Havelaar Suisse a donné une nouvelle dimension au programme. En plus de la certification équitable, les certifications biologiques ont été obtenues pour le coton, le sésame et le karité. L'accord de collaboration entre la CMDT et Helvetas en vigueur jusqu'en 2006 à été appliqué conformément aux dispositions prévues. L'encadrement des producteurs à la base s'est fait au travers des prestations de deux bureaux d'étude : Setade à Kolondieba et Agrimultiservice à Yanfolila qui ont reçu des mandats semestriels d'Helvetas. Chaque bureau a mis à disposition le personnel technique nécessaire : 5 encadreurs et un chef d'équipe pour exécuter les tâches requises. Les méthodes utilisées ont été la formation, l'information et la sensibilisation à travers des rencontres, des émissions radio, des visites, des journées portes ouvertes et des ateliers. Les rencontres mensuelles de travail entre Helvetas et les prestataires privés se sont déroulés normalement. Des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la réduction du travail abusif des enfants ont été menées par ENDA Tiers Monde, une ONG spécialisée dans ce domaine, sur mandat d'Helvetas. En matière de recherche,

les programmes de collaboration avec l'IER, l'IPR/IFRA et l'ICRAF se sont poursuivis. L'application des résultats de ces recherches auprès des producteurs est en cours et des journées de restitution sont prévues en mars 2005.

Les défis majeurs qui seront à relever au cours de la prochaine campagne 2005 seront :

- l'augmentation de la production de coton biologique de qualité grâce à l'intégration de nouveaux producteurs et de nouvelles zones à fort potentiel,
- l'augmentation du rendement moyen à l'hectare, en améliorant la fertilisation des sols, notamment en valorisant mieux les atouts de systèmes de production qui associent l'agriculture à l'élevage (apport de matière organique de qualité),
- le renforcement de l'organisation de la filière à la base, en s'appuyant sur la structure faîtière des coopératives de producteurs bio (Mobiom), dans la perspective de l'autonomisation de la filière.

4. Les progrès par rapport à la planification

4.1. Nombre de producteurs

Malgré les nombreuses demandes signalées dans les zones d'intervention du programme, le nombre total de producteurs convertis à l'agriculture biologique et candidats pour une production biologique (coton, sésame, karité, etc.) est resté stable de 2003 à 2004, la stratégie étant de consolider les acquis de 2003 et de limiter le nombre de désistements en cours de campagne.
L'arrivée d'environ 130 nouveaux producteurs de la zone Kolondjéba et de la nouvelle coopérative de Sibirila (Bougouni) a permis de maintenir le même nombre de producteurs qu'en 2003 et de palier aux retraits de certains producteurs de la zone de Kolondiéba. La participation des femmes a augmenté légèrement passant de 34 % en 2003, à 38% en 2004.

Tableau 1 : Nombre de producteurs et productrices suivis en 2004

Zones	CPCB	Anciens (début conversion 2001 et 2002)			Nouveaux (début conversion 2003)			Total		
		hommes	*femmes*	*total*	*hommes*	*femmes*	*total*	*hommes*	*femmes*	*total*
Kolondieba	Kolondieba	47	34	81	6	18	24	53	52	105
	Niamala	43	25	68	3	3	6	46	28	74
	Kadiana	22	7	29	7	4	11	29	11	40
	Fakola	18	7	25	4	6	10	22	13	35
	Bohi	15	6	21	5	6	11	20	12	32
	Total	**145**	**79**	**224**	**25**	**37**	**62**	**170**	**116**	**286**
Yanfolila	Yanfolila	67	63	130	0	0	0	67	63	130
	Djegeunina	50	22	72	0	0	0	50	22	72
	Bounouko	17	24	41	0	0	0	17	24	41
	Kokoun	55	11	56	0	0	0	55	11	56
	Nieme	15	33	48	0	0	0	15	33	48
	Total	**204**	**153**	**347**	**0**	**0**	**0**	**204**	**153**	**347**
Bougouni	Sibirila	0	0	0	**61**	**13**	**74**	**61**	**13**	**74**
	TOTAL	**349**	**232**	**571**	**86**	**50**	**136**	**435**	**282**	**707**

Conformément à la nouvelle loi « N°01-076 du 18/07/2001 régissant les coopératives en République du Mali », toutes les Associations de Producteurs de Coton Biologique (APCB) ont changé de statut pour devenir des Coopératives (CPCB). Chaque coopérative dispose d'un compte bancaire alimenté par les recettes cotonnières, les droits d'adhésion des membres, les cotisations et les remboursements d'intrants. Une coopérative, Sibirila, a bénéficié de la construction de magasin de stockage équipé de bascule afin de faciliter les opérations de commercialisation. Le nombre de coopérative ayant bénéficié de telle infrastructure est actuellement de 5 puisque 4 coopératives avaient reçu ce type d'appui sur les financements 2003.

Dans le but de réduire le nombre de désistements et de responsabiliser les coopératives et les prestataires de service par rapport à ce problème, des contrats de production ont été signés entre les producteurs et les responsables des coopératives et visés par les prestataires de services Setade et Agrimultiservice. Sur les 707 producteurs inscrits, 658 se sont engagés dans la production de coton biologique, soit un taux d'abandons de 7%.

Tableau 2 : Typologie des abandons et éliminations de producteurs de coton bio en 2004

Raisons		Nombre de producteurs	%
Rendement < 100 kgs/ha		76	52
Insuffisance de fumure organique		20	14
Raison sociale (exode , maladie)		17	12
Enherbement excessifs		12	8
Divagation d'animaux		11	8
Compost non conforme	CI	2	1
Pulvérisateur non conforme	CI	3	2
Distance non conforme	CI	5	3
Total		**146**	**100**

Les producteurs éliminés, qui ne rentrent pas dans les calculs de superficies et rendement sont ceux qui ont produit poins de 100 kg (normes CMDT) et ceux qui ont été éliminés par le contrôle interne (noté CI dans le tableau ci contre). Les éliminations pour non respect des normes bio par le contrôle interne sont restées à un niveau faible : 10 producteurs. Aucun producteur n'a été déclassé par l'agence de certification ECOCERT. Les abandons correspondent aux producteurs qui n'avaient pas suffisamment de matière organique, qui n'ont pas désherbés leur parcelle ou qui ont abandonné leur activité de production pour des raisons sociales.

4.2. La production

La campagne agricole 2004 s'est caractérisée par l'installation tardive et l'arrêt précoce des pluies. Seulement 27% des producteurs/trices ont pu semer en période optimum, c'est à dire entre le 20 mai et le 20 Juin, 73% des producteurs ont semé au delà du 20 juin, avec le plus souvent des semis qui auront été répétés 3 fois. Malgré une pluviométrie médiocre dans les deux zones (958 mm à Yanfolila en 59 jours de précipitation et 917 mm à Kolondieba en 53 jours), la production a doublé par rapport à la campagne précédente avec une production totale de coton graine de 170 tonnes pour un rendement moyen de 570 kg/ha.

Tableau 3 : Résultats coton biologique au Mali 2002-2003-2004

Année	Nombre de producteurs *H/F*	Pourcentage de femmes *%*	Surfaces récoltées *ha*	Production coton-graine *kg*	Rendement coton graine *kg/ha*	Production fibre *kg*
2002	174	19	118	47 240	400	19 967
2003	385	34	170	80 700	475	34 398
2004	**561**	**38**	**298**	**169 250**	**570**	**68 041**

Le rendement a augmenté de 20 % par rapport à 2003 mais reste encore inférieur au seuil de rentabilité de 650kg/ha. Ce niveau de rendement s'explique principalement par la faible expérience des producteurs en agriculture biologique et la faiblesse des apports de matière organique en quantité et qualité chez un grand nombre de producteurs. Le parasitisme dans son ensemble a été relativement faible et bien maîtrisé par le bio pesticide avec cependant des attaques plus forte en fin de cycle.

Parmi les 11 Coopératives de producteurs de coton bio de 2004, c'est celle de Sibirila qui a eu dès sa première année de production , le meilleur résultat avec un rendement moyen de 770kg/ha, supérieur au seuil de rentabilité. Un producteur de Sibrila a obtenu le meilleur rendement de la campagne avec plus 2 tonnes/ha de coton graine sur une superficie de 1,25 ha. Les 3 meilleurs producteurs de chaque Coopérative ont reçu des prix, sous forme d'équipement (charrette, charrue et brouette).

Tableau 4 : Production et rendement moyen par zones et par coopératives en 2004

zone	coopérative	Nombre de producteur	Superficie en ha	Prod°en kg 1er choix	Rdt moyen kg/ha
Yanfolila	Yanfolila	124	62	36 350	590
	Djeguenina	62	30	12 691	430
	Bounounko	26	13	3 840	300
	Kokoun	35	14	5 726	410
	Nieme	48	30	16 510	550
	Sous total	**295**	**149**	**75 117**	**505**
Kolondieba	Kolondieba	83	44	27 300	610
	Niamala	44	29	16 545	570
	Kadiana	28	19	10 553	560
	Fakola	27	20	11 000	550
	Bohi	26	12	5 122	400
	Sous Total	**208**	**124**	**70 520**	**570**
Bougouni	**Sibirila**	**58**	**25**	**19 040**	**760**
Total	**11**	**561**	**298**	**164 677**	**555**
+ Quantité de coton graine 2ème et 3ème choix				**4 570**	
				169 247	**570**

La zone de Yanfolila demeure la première en terme de nombre de producteurs, de superficie et de production, mais la dernière en terme de rendement moyen à l'hectare, avec 250 kg/ha de moins que la zone de Sibirila. La zone de Kolondjéba est relativement homogène en terme de rendement moyen à l'hectare. Trois coopératives : Bounouko, Djéguénina et Bohi ont vu leur rendement moyen à l'hectare baisser par rapport à la campagne 2003, alors que toutes les autres coopératives ont progressé sur ce plan. La coopérative de Sibirila atteint le seuil de rentabilité dès la première année de production avec 760 kg/ha ce qui représente un très bon résultat et laisse entrevoir de bonnes perspectives de développement dans la zone de Bougouni. La superficie moyenne par producteur a été de 0,50/ha.

Il est à noter que sur l'ensemble de la zone d'intervention, 120 producteurs ont obtenu un rendement moyen à l'hectare supérieur à 700 kg, 50 producteurs ont dépassé les 1000 kg/ha et 16 producteurs ont obtenu des rendements moyens dépassant les 1500 kg/ha. Ces producteurs sont dans leur grande majorité des agro éleveurs qui maîtrisent bien des systèmes de production qui associent étroitement l'agriculture à l'élevage.

4.3. Situation phytosanitaire sur coton

Les attaques des ravageurs ont été peu nombreuses en début de campagne ce qui a permis de réduire sensiblement le nombre de traitement avec le bio pesticide fabriqué à partir des extraits de Neem (*Azadirachta indica*) mélangés avec les huiles de Koby (*Carapa procera*) et de Npeku (*Lannea microsperma*). En fin de campagne, il y a eu ponctuellement des attaques de mouche

blanche(*Bemisia tabaci*) et de dyderchus. Les champs de coton biologique ont été pratiquement les premiers à être récoltés dans les deux zones, les consignes de récoltes précoces ont été bien suivies.

4.4. Production de sésame biologique

La saison des pluies de 2004 au Mali n'a pas permis un bon cycle de développement pour le sésame. Les semis ont été réalisés de la mi à la fin juillet, sans grand succès et la fin précoce des pluies en septembre a perturbé la phase de fructification. La production en 2004 est estimée à environ 15 tonnes, pour un rendement moyen de 260 kg/ha sur une superficie totale de 58 ha. Deux variétés de sésame ont été distribuées aux producteurs la S24 (SOPRADEX) et la C38171 (OHVN), la C38171 comme en 2003 a montré de meilleures aptitudes aux conditions agro écologiques du Mali-Sud.

Tableau 5: Superficie, production et rendement du sésame biologique campagne 2004.

Zones	Superficie récoltée en ha	Production en kg	Rendement kg/ha
Yanfolila	27	6 750	250
Kolondieba	31	8 370	270
Total	**58**	**15 120**	**260**

En plus des mauvaises conditions climatiques qui ont fortement limité la production, la majorité de la production de sésame bio a été vendue en conventionnel à des acheteurs locaux indépendants. De plus certains producteurs ont utilisé le sésame bio pour leur propre consommation. Cette situation est révélatrice d'un manque d'organisation de la filière en amont, notamment d'un manque d'engagement mutuel entre producteurs et acheteurs. Pourtant des débouchés pour le sésame labellisé biologique et équitable existent en Europe, notamment avec le partenaire commercial de l'OHVN qui importe chaque année environ 500 tonnes de sésame bio-équitable du Mali. Pour accéder à ce marché, une quantité minimale correspondant au poids d'un container, c'est à dire 18 tonnes, doit être produit. De plus, il serait tout à fait envisageable de créer un marché local pour de l'huile de sésame de qualité (pression à froid), certifié bio.

Il sera donc nécessaire en 2005 de renforcer le lien entre les coopératives qui devront s'engager sur la fourniture de certaine quantité et les acheteurs potentiels qui devront eux aussi s'engager sur des prix d'achat du sésame certifié biologique et équitable. Un contrat de production, semblable à celui utilisé pour la filière coton pourrait renforcer cet engagement mutuel et favoriser l'augmentation de la production.

4.5. Production du karité biologique

En 2004, environ 75 000 pieds de karité (*Butylosperma parkii*) ont été certifiés bio dans les zones de Yanfolila et Kolondjéba dont 50 000 pieds productifs, ce qui représente un potentiel de production de beurre de karité bio de 50 tonnes[2]. Cette production pourrait facilement doubler car le recensement des pieds de karité n'a pas été achevé dans la zone de Kolondjéba et n'a pas commencé dans la zone de Bougouni. L'offre en matière première n'est donc pas ce qui bloque le développement de cette filière. Le point de blocage se situe sans aucun doute au niveau de la demande qui reste semble t-il très limité pour l'instant, du moins sur le marché du beurre de karité biologique qui entre dans la fabrication de produits cosmétiques. La création de normes

[2] Rapport « étude de faisabilité de la production de beurre de karité bio dans la zone coton bio » Abdoulaye Ouédraogo, consultant indépendant, août 2004.

européennes biologiques pour les produits cosmétiques à partir de 2004 dénommé « Cosmé bio » pourrait augmenter la demande dans les prochaines années. De plus, les récentes mises à jours des vertus diététiques du beurre de karité, notamment son faible taux de cholestérol pourrait créer de nouveaux débouchés dans le secteur alimentaire, marchés potentiellement beaucoup plus importants que pour le secteur des cosmétiques.

Dans la perspective de pouvoir répondre à une demande qui devrait s'accroître dans les prochaines années, de contribuer à la recherche et à la création de marché pour ce produit et enfin de mettre au point une organisation et un procédé de transformation garantissant une qualité irréprochable et homogène, le programme a engagé une action pilote qui devrait se concrétiser par la fabrication de beurre de karité biologique de qualité dans le courant du premier trimestre 2005. La première étape a consisté à acheter au travers des coopératives de producteurs/trices de coton biologique de la zone de Yanfolila une quantité d'amandes de karité répondant à des critères de qualité relativement strict. Des formations spécifiques ont été délivrées aux femmes dans chacune des 5 coopératives pour garantir la qualité des amandes depuis la cueillette des noix jusqu'au séchage des amandes, procédés qui demandent le respect de certains délais et conditions entre chacune des opérations. Un système de traçabilité a été conçu en collaboration avec le prestataire Agrimultiservice et un consultant indépendant qui à permis l'achat de 15 tonnes d'amandes de karité aux normes biologiques. Cette première quantité d'amandes sera transformée par un prestataire spécialisé dans la transformation des oléagineux[3], qui en profitera pour mettre au point un procédé qui garantit une grande qualité du produit fini en conditions biologiques.

Il est prévu que les premiers échantillons de beurre de karité biologique soient utilisés pour la recherche de marchés. Si cette opération pilote aboutit et contribue à capter des marchés prometteurs, il sera alors envisageable de soutenir la création d'une unité de transformation dans la zone d'intervention du programme selon des modalités qui restent à définir.

4.6. Octroi de crédits et situation financière

Tableau 6 : Acquisition de charrettes subventionnées sur fond Migros

Zones	APCB	Subventions à 50%	Subventions à 80%
		nombre	*nombre*
Kolondieba	Kolondieba	47	0
	Niamala	19	0
	Kadiana	20	0
	Fakola	8	0
	Bohi	21	0
	Total	**115**	**0**
Yanfolila	Yanfolila	40	5
	Djegeunina	23	2
	Bounouko	7	1
	Kokoun	14	2
	Nieme	16	2
Bougouni	Sibirila	0	0
	Total	**100**	**12**
Total		**215**	**12**

Un financement de Migros a permis de subventionner l'achat de 235 charrettes. 215 charrettes ont été subventionnés à 50 % et 12 charrettes ont été subventionnées à 80 % au profit de producteurs à très faible revenu. Le complément du financement pour l'acquisition des charrettes s'est fait soit sur autofinancement des paysans, soit au travers d'un prêt d'équipement auprès de Kafo Jiginew, garanti par Helvetas.

Des problèmes d'organisation, interne au fonctionnement de Kafo, ont entraîné des retards dans le montage des charrettes, 8 d'entre elles n'ont pu être montées cette année (en stock dans le magasin d'agri multi service à Yanfolila). Ces charrettes seront proposées l'année prochaine aux paysans de la nouvelle zone de Sibirila selon les mêmes modalités d'acquisition.

[3] AVD Delta Sévaré

Tableau 7 : Etat des crédits équipements et des remboursement Kafo Jiginew 2002 et 2003

Zones	CPCB	Prêt	Remboursement	Reliquats
		FCFA	*FCFA*	*FCFA*
Kolondieba	Kolondieba	6 102 000	3 875 040	2 226 960
	Niamala	4 846 250	3 893 250	953 000
	Kadiana	1 680 000	961 400	718 600
	Fakola	1 800 000	828 000	972 000
	Bohi	0	0	0
	Total	**14 428 250**	**9 557 690**	**4 870 560**
Yanfolila	Yanfolila	7 275 000	3 346 500	3 928 500
	Djegeunina	2 305 000	1 060 300	1 244 700
	Bounouko	1 710 000	786 600	923 400
	Kokoun	1 665 000	625 125	1 039 875
	Nieme	2 065 000	949 900	1 115 100
	Total	**15 020 000**	**6 768 425**	**8 251 575**
TOTAL		**29 448 250**	**16 326 115**	**13 122 135**

Les remboursements des crédits d'équipement se réalisent normalement. Le taux de recouvrement exigible en 2004 est de plus de 95%. La majorité des coopératives a contracté 2 prêts, un premier en 2002 et un deuxième en 2003. Excepté Kokoun, le remboursement des annuités s'est déroulé normalement.

Tableau 8 : Etats des crédits équipement Kafo Jiginew 2004/2005

Zones	CPCB	Montant	Remboursement
		FCFA	*commentaires*
Kolondieba	Kolondieba	3 760 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Niamala	1 440 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Kadiana	1 040 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Fakola	640 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Bohi	1 600 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Total	**8 480 000**	
Yanfolila	Yanfolila	2 668 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Djegeunina	1 885 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Bounouko	333 750	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Kokoun	1 560 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Nieme	1 844 000	Octroi de mai à juillet, remboursements 2005-2006-2007
	Total	**8 290 750**	
TOTAL		**16 770 750**	**Fonds de garantie 9 393 525 Fcfa (2002+2003)**

Globalement, le niveau d'endettement des coopératives est resté stable : 29 448 250 Fcfa en 2003 et 29 892 885 Fcfa (13 122 135 + 16 290 750 Fcfa) en 2004. Il est à noter que les crédits d'équipement charrettes de 2004 ont été octroyés de manière individuelle.
Les fonds de garanties de 2002 et 2003 dont le total s'élèvent à 9 393 525 Fcfa n'ont pas été complétés cette année puisqu'ils couvrent 30% du total des crédits (29 892 885 Fcfa) octroyés par Kafo dans le cadre du programme coton bio.
Selon les règles de calculs adoptées par la CMDT en matière de seuil d'endettement pour les paysans, il semble que dans l'état actuel de la situation : prix du coton graine bio équitable, rendement hectare ; le niveau d'endettement actuel des producteurs de coton bio est acceptable.
Fin 2004, les crédits intrants n'avaient toujours pas été remboursés puisque les producteurs n'avaient toujours pas été payés par la CMDT pour la livraison de leur coton graine. Les remboursements ne devraient pas poser de problème particulier puisque ces remboursements sont

prélevés directement lors du paiement du coton graine aux producteurs. La CMDT et les prestataires vérifient les remboursements effectifs sur les comptes de chacune des coopératives.

4.7. Formations et visites

Les techniques de production en agriculture biologique et le système de suivi et contrôle nécessaire pour sa mise en place, demandent des connaissances techniques approfondies de la part des producteurs et des agents de terrain chargés de l'encadrement et du suivi. Le programme de formation 2004 a été intense et a mobilisé une importante partie des ressources du programme. La collaboration avec la CMDT en matière de formation s'est renforcée, une partie des cours ayant été délivré par ses agents. Cette implication des agents de la CMDT devrait encore s'accentuer en 2005. Les autres formations ont été dispensées par les agents des bureaux d'étude privés (Agrimultiservice et Setade), par des consultants spécialisés, par l'IER, l'ICRAF et ENDA.

Compte tenu de l'expertise des producteurs qui maîtrisent mieux les techniques de production biologique et le rôle de plus en plus important assuré par les relais des coopératives et certains leaders paysans, le besoin en formation devrait se réduire en 2005. Toutefois un suivi des acquis ainsi qu'un recyclage sera certainement nécessaire. Globalement le niveau de connaissance des agents de terrain s'améliore, néanmoins, le programme doit assumer l'arrivée des nouveaux producteurs ainsi que l'intégration de nouveaux agents : recrutement des prestataires privés et mouvement de personnel au sein de la CMDT. L'implication plus grande des producteurs dans le fonctionnement du système de contrôle interne a demandé une formation plus intense des relais des CPCB désignés pour cette tâche.

Grâce à un financement complémentaire de Migros, 10 cours d'alphabétisation de base d'une durée de 45 jours chacun ont été réalisés.

Tableau 9: liste des formations en 2004

Formation	Groupe cibles	Dispensé par	Nombre de participants
Production et amélioration de la qualité du beurre de karité	Productrices des CPCB	Consultante AMPJF et Helvetas	44
Session intensive d'alphabétisation fonctionnelle	Productrices /teurs bio analphabètes	agents CMDT, animateurs villageois	286
Contrôle interne des exploitations en vue de la certification biologique	Relais de relais des CPCB	SETADE et Agrimultiservrices	110
Initiation aux repérages des parcelles bio par la méthode de GPS	nouveaux agents des prestataires	Agrimultiservice et SETADE	8
Conditions et critères de culture du coton biologique – Objets non biodégradables	Productrice / teurs des CPCB	Agimultiservices et SETADE	569
Montage diffusion radio : technique de prod° en AB et réduction W abusif des enfants	nouveaux agents des prestataires	Agrimultiservices et SETADE	19
Agriculture biologique : techniques culturales rotation culturale	Les producteurs/trices des CPCB	Agrimultiservices et SETADE	569
Techniques de production de la fumure organique : compostage , parcage amélioré	Producteurs/trices des CPCB	agents de la CMDT	527
Entretien des bœufs de labour et du matériel agricole	Productrices /teurs nouveaux agents	Les agents de la CMDT	510
Atelier de mise en place des comités de gestion du karité bio	Productrices /teurs du karité bio	Consultante AMPJF	51

Collecte , conditionnement graine de neem	Producteurs/trices des CPCB	Agrimultiservices et SETADE	93
Préparation des bio-pesticides	Productrices /teurs des CPCB	Agrimultiservices et SETADE	399
Gestion , fonctionnement, vie des coopératives	Productrices/teurs des CPCB	Consultant PGR	70
Visite inter paysannes	Productrices/teurs des CPCB	Agrimultiservices et SETADE	170
Journées de remise de prix aux meilleurs producteurs/trices	Productrices/teurs des CPCB	Agrimultiservices et SETADE	194
Reconnaissances des principaux ravageurs du cotonnier	Productrices /teurs des CPCB	Agrimultiservices et SETADE	238
Techniques de commercialisation	Producteurs/trices des CPCB	agent CMDT	330
Techniques de stockage et conditionnement du coton graine	Producteurs/trices des CPCB	agents CMDT	335
		TOTAL	**4 522**

4.8. Certification

ECOCERT , l'agence de certification a effectué une première visite de contrôle externe en avril pour le constat des friches et une deuxième en octobre pendant le stade capsulaison/récolte des cotonniers. Les rapports d'inspection ont été dans l'ensemble satisfaisants, la certification biologique a été obtenue pour 3 productions : coton, sésame et karité. La performance et la fiabilité du système de contrôle interne a certainement facilité la décision de certification. La CMDT ne pouvant plus mener d'activités dans d'autre secteur que celui du coton, le certificat biologique pour le sésame et le karité a été transféré au Mobiom, structure faîtière qui fédère les 11 coopératives de producteurs bio. La CMDT est restée détentrice du certificat biologique pour le coton. L'unité de transformation pilote qui devrait servir à la fabrication du beurre de karité et éventuellement à l'huile de sésame sera inspectée début 2005. Par contre, ECOCERT ne sera pas en mesure d'inspecter les chaînes de fabrication textile au Mali : filature, tissage et teinture puisque les normes et standards biologiques pour ces activités n'existent pas encore.

Le processus de certification équitable, initié au début de l'année 2004, s'est poursuivi en septembre avec la première inspection de FLO (Fair Trade Labelling Organization). L'association Mobiom (Mouvement biologique Malien) a été retenue pour être détentrice du certificat équitable en tant que structure de second degré, faîtière des 11 coopératives de producteurs biologiques de coton, sésame et karité. L'organisation des producteurs et le système de traçabilité mis en place pendant les deux premières années du programme dans le cadre du développement des productions en conditions biologiques a grandement facilité l'obtention du certificat équitable.

4.9. Commercialisation du coton graine

La programmation début décembre, de l'évacuation et de l'égrenage du coton biologique mise au point par la CMDT a bien fonctionné. L'évacuation séparée du coton bio : chargement et transport du coton graine des lieux de commercialisation et de stockage jusqu'à l'usine d'égrenage de Bougouni s'est déroulée sur une période de 3 jours. A la différence de l'année dernière, la production globalement plus importante dans chacune des coopératives a permis de mieux

rentabiliser l'utilisation des camions. L'égrenage s'est déroulé à la mi décembre sur une période de 2 jours et demi.

Des problèmes de trésorerie, internes à la CMDT, ont retardé le paiement du coton graine aux producteurs. Fin janvier 2005, seuls les producteurs de la zone de Kolondjéba avaient été payés. Malgré la signature du contrat d'achat aux conditions équitables entre la CMDT et Reinhart AG au tout début de l'année 2005, la division du commerce équitable de la CMDT a décidé que les producteurs seraient payés dans un premier temps sur la base du calcul du prix du coton bio, c'est à dire 20% de plus que le coton conventionnel, soit 252 Fcfa.
La régularisation du paiement sur la base du prix équitable :

prix minimum : 238 Fcfa/kg
prime biologique : 34 Fcfa/kg
prime équitable : 34 Fcfa/kg

soit un total de 306 Fcfa, dont 272 Fcfa versés directement aux producteurs (prix minimum+prime bio) et 34 Fcfa (prime équitable) versés au Mobiom pour la mise en œuvre d'actions sociales collectives, interviendra lors du règlement de la livraison du coton fibre bio-équitable à la CMDT. La régularisation portera sur un montant total de 54 Fcfa (306-272), 20 Fcfa versés directement aux producteurs et 34 Fcfa versés au Mobiom.

4.10. Commercialisation de la fibre

La fibre produite a été classée en premier choix (classes Kati, Liba, Kati/C) et en deuxième choix (Lyba/C) avec une longueur de soie de 1.1/18'' et de 1.3/32''. Les analyses de qualité effectuées par des laboratoires en France ont confirmé que la qualité de la fibre était acceptable. Le contrat de vente entre la CMDT et Reinhart a été signé au début du mois de janvier, selon les conditions du commerce équitable. La fibre a été achetée par Reinhart AG à 1020 Fcfa/kg FOB Dakar. Le prix de vente du coton bio-équitable en 2004 est plus élevé qu'en 2003 compte tenu de la démarche équitable adoptée par tous les partenaires de la filière verticale intégrée : négociant, transformateurs en Inde et distributeurs suisses (Migros, Switcher). Ce prix de vente pour la CMDT correspond à une amélioration de 40% par rapport au coton conventionnel vendu sur le marché mondial (45 cents/livre NYSE fin 2004). Malheureusement, la dépréciation du Dollar-US face à l'Euro, de l'ordre de 20% a limité les recettes à 20%. Le prix de vente de la fibre fixé à 1020 Fcfa par la CMDT permet de garantir un prix d'achat du coton graine aux producteurs à 306 Fcfa/kg. En 2003 la fibre bio avait été vendue 968 Fcfa/kg et 875Fcfa/kg en 2002.

4.11. Coton équitable

L'approche mise en place depuis l'initiation du programme en 2002 visant à construire une filière verticale intégrée avec des partenaires désireux de s'impliquer sur le long terme à permis de donner une nouvelle dimension au projet. Tous les acteurs de la chaîne : coopératives de producteurs, CMDT, Reinhart AG, Prem-Durai, Migros, Switcher ont exprimé leur volonté de développer une démarche de promotion des textiles portant en plus du label bio (certifié Ecocert) le label équitable Max Havelaar (certifié FLO). Cette décision garantit à moyen terme des prix minimums d'achat du coton graine aux producteurs : 306 Fcfa/kg et des prix minimums de vente du coton fibre par la CMDT : 1020 fcfa/kg. Cet engagement est une étape importante vers le développement durable d'une filière coton biologique et équitable au Mali.

Graphique 2 : Composition des coûts de production d'un t-shirt pour le marché en Suisse

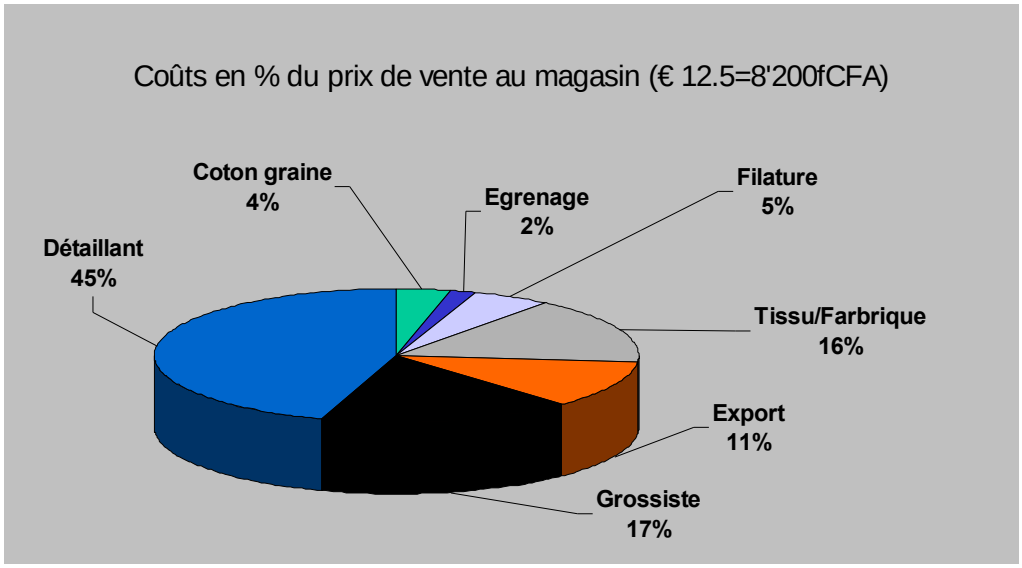

4.12. Sensibilisation contre le travail abusif des enfants

MIGROS et SWITCHER, les deux entreprises suisses qui achètent à travers des entreprises de fabrication textile indiennes le coton biologique malien ont exprimé à plusieurs reprises, leurs sensibilité au sujet du travail abusif des enfants en Afrique de l'Ouest.

Compte tenu des bons résultats de la collaboration avec ENDA en 2003, les activités de sensibilisation-formation-communication : pièce de théâtre, cycles de formation pour les responsables des organisations paysannes, sensibilisation porte à porte se sont poursuivies au cours de l'année 2004. D'après les premières évaluations et enquêtes menées sur le terrain, il semble que le taux de scolarisation des enfants en première année ait significativement augmenté dans plusieurs villages de la zone d'intervention. L'augmentation du prix du coton graine aux producteurs grâce aux labels biologique et équitable ainsi que la possibilité de mettre en œuvre des actions sociales communautaires grâce à la prime équitable (34 Fcfa/kg) favoriseront certainement ce comportement des parents à scolariser leurs enfants et plus particulièrement les filles.

4.13. Scénarios de production 2005-2008

Un important travail d'analyse des résultats obtenus par le programme a été amorcé fin 2003. Ce travail a abouti à la réalisation d'une étude[4] sur les scénarios envisageables pour le développement de la filière à l'horizon 2008 et à la tenu d'un atelier sur le même thème en juin 2004. Les 3 scénarios envisagés : consolidation, augmentation, extensification permettent de mieux comprendre où se situe les seuils de rentabilité pour chacune des options.

Les résultats de la campagne 2004 montrent que le programme tendrait à s'orienter vers le scénarios « augmentation ». Cependant nombre de données mérite d'être actualisées pour plusieurs des facteurs utilisés dans les calculs de rentabilité comme le % d'abandons, le

[4] Coton biologique au Mali : prix à la production et scénarios de production
Anna Crole Rees CRC Lausanne, Lamissa Diakité IER Bamako, Mamadou Touré, CMDT Bamako, Daniel Valenghi, Helveats Burkina-Faso ; Août 2004.

rendement hectare, la superficie moyenne par producteur, le nombre de producteur et enfin le prix d'achat du coton graine et le prix de vente du coton fibre. L'actualisation des données de l'étude devrait fournir une assez bonne visibilité quant à la rentabilité de la filière à moyen terme.

4.14. Recherche d'accompagnement

La production du coton biologique est une activité nouvelle dont l'itinéraire technique est progressivement mieux maîtrisé par les producteurs et les agents techniques . Depuis 2002 Helvetas a initié avec les différentes structures de la recherche au Mali (IER, IPR/IFRA et ICRAF) un programme de recherche sur les techniques culturales appropriées aux exigences de la culture du coton en conditions d'agriculture biologique. Pour la deuxième année consécutive Helvetas à organisé à Bougouni, en avril 2004, la journée de restitution des résultats de la recherche en 2003. Cette journée a été un cadre d'échange entre les différents partenaires de la filière du coton (CMDT ,Helvetas , Producteurs/trices, chercheurs et prestataires privés). Les chercheurs du Sénégal et du Burkina Faso ont participé à ce cadre de concertation. Des résultats très satisfaisants ont été obtenus au cours des deux premières années, notamment en matière de protection phytosanitaire.

Pour la campagne 2004, trois programmes de recherche ont été retenus :

- Sélection variétale en fonction des dates de semis et des densités, étêtage du cotonnier – IER Sikasso,
- Efficacité des plantes pièges, efficacité de certaines plantes bio pesticides, tests d'application foliaire d'urine de vache et test d'amélioration de la rémanence du bio-pesticide –IPR Katibougou,
- Transfert de biomasse et sélection d'espèces pour des jachères de courte durée pour améliorer la production du coton biologique au Mali –ICRAF Samanko

Des essais en milieu paysan ont été implantés pour les deux premiers programmes, les deux prestataires privés Agrimultiservices et SETADE se sont particulièrement impliqués dans le suivi de ces essais au cours de la campagne. Par ailleurs un stagiaire de l'HESA a mené un travail de recherche sur le thème de la gestion de la fertilité des sols et de la matière organique par les producteurs de coton biologique.

La restitution des résultats de la recherche menée au Mali en 2004 devrait être organisée à la fin du premier trimestre 2005 à Bobo-Dioulasso au Burkina-Faso en présence des autres acteurs des programmes de promotion du coton biologique de la sous région.

Au terme de cette phase de 3 années de recherche, une évaluation devrait permettre au programme d'évaluer globalement les résultats obtenus et les impacts de la recherche sur le conseil agricole auprès des paysans. Des thèmes concernant la production de matière organique et la vulgarisation de système de production qui associent l'agriculture à l'élevage présenteraient à priori de bonnes perspectives de recherches pour les années à venir.

4.15. Valorisation locale de la fibre

Compte tenu de la faiblesse de la production de fibre biologique par rapport aux besoins des deux clients Migros et Switcher, la totalité de la production de coton bio du Mali, produite en 2003 et 2004 a été exportée vers les industries de transformation situées au sud de l'Inde, à Tirupur dans l'Etat de Tamil Nadu. Les produits textiles distribués par Switcher et Migros sont respectivement des t-shirt et des pyjamas.

Toutefois,grâce à un financement externe au programme et par le biais du magasin commerce équitable d'Helvetas en Suisse, l'identification de produits textiles artisanaux du Mali a commencé et la vente des premières étoffes (tissées à partir de coton conventionnel de la Comatex) et traité à l'aide de teinture naturelle dans l'atelier Kassobane de Ségou, dirigé par Boubacar Doumbia, a connu un essor favorable. Suite au lancement des premiers produits sur le catalogue d'Helvetas en octobre 2003, un total de 3'250 pièces (couvre lit, chemin et sets de table) a été commandé avec un succès de vente par correspondance assez remarquable. Même si les quantités sont encore faibles et le poids total de toutes ces commandes n'atteint pas encore la tonne, un marché potentiel a été identifié. Les tissus proviennent de la filature manuelle et de la filature automatisée avec des métiers à tisser améliorés; la coloration des tissus se base sur les techniques traditionnelles *bogolan*, *basilan* et *gala* ; la finition est faite dans des ateliers artisanaux à Ségou dans lesquels les principes du commerce équitable sont respectés.

Au cours du dernier trimestre 2004, des tests de filature industrielle, réalisés à partir d'un reliquat de fibre de coton biologique de 2003 (3 balles), ont été menés dans la nouvelle filature malienne « Fitina », située en banlieue de Bamako sur la route de Bougouni. Le fil de coton biologique produit servira à fabriquer des textiles qui seront tissés de manière artisanale et teintés dans l'atelier Kasobané à l'aide de teinture naturelle. Ces produits artisanaux entièrement biologiques seront présentés lors de l'exposition itinérante de promotion du coton biologique qui se tiendra en Suisse à partir du premier trimestre 2005.

5. Conclusion

Le programme de promotion du coton biologique au Mali a enregistré de bons résultas au cours de l'année 2004 en terme de développement puisque la production de coton, le nombre de producteurs et le rendement moyen ont augmenté. De plus le niveau de désistement parmi les producteurs a fortement diminué ce qui révèle un réel engouement des agriculteurs maliens pour s'investir dans la production de coton en conditions biologiques. La nouvelle dimension donnée au programme grâce à l'approche « commerce équitable » contribuera certainement à renforcer le développement de la filière à long terme.

Cependant le rendement moyen à l'hectare et la production de coton biologique doivent encore progresser pour atteindre un niveau de rentabilité intéressant pour tous les acteurs de la filière et sortir définitivement du marché de niche. Le développement de nouvelles filières de produits agricoles biologiques comme le sésame et le karité devront aussi être recherchés afin d'améliorer le revenu des producteurs et rentabiliser au mieux les investissements consentis par le programme en terme de formation et de certification. Ces progrès nécessiteront d'augmenter la production de sésame biologique et de trouver des marchés pour le beurre de karité biologique.

Les principaux défis à relever au cours de l'année 2005 et à plus long terme seront :

- d'augmenter la production de coton biologique en intégrant de nouveaux producteurs et de nouvelles zones de production à fort potentiel ;
- d'augmenter le rendement moyen à l'hectare en améliorant la fertilisation des sols, notamment par la vulgarisation de systèmes de production qui associent l'agriculture à l'élevage ;
- développer de nouvelles filières biologiques comme le sésame et le karité ;
- renforcer l'organisation des filières à la base en responsabilisant progressivement la structure faîtière des coopératives biologiques (Mobiom) dans la perspective d'autonomiser à terme l'activité des filières.

6. Contacts

- Ousmane Amion Guindo, PDG, CMDT
- Bernard Jaquin, DGA, CMDT
- Oumarou Aya, Chef sevice liason R/D CMDT
- Abdoulaye Traoré, Service production agricole, CMDT
- Mamadou Touré, section commerce équitable, CMDT
- Navigué N'golo Traoré, directeur régional de la CMDT à Bougouni
- Magaye Ndiaye, PDG Fitina
- Boubacar Doumbya, Le Ndomo, Kasobane
- Issa Djiré, OHVN
- Bakary Marega chef de section vulgarisation, OHVN
- Issa Sidibé, chef de section recherche d'accompagnement, OHVN
- Amadou Coulibalt, IPR
- Bino Témé, Directeur IER
- Amadou B. Cissé, DGA, IER
- Lamissa Diakité, IER
- Amadou Aly Yatarra, IER
- François de Sales Some, SOPRADEX (BF)
- Alain Bostal, SOPRADEX (BF)
- Brahima KONE, Coordinateur regional adjoint, ICRAF
- Bocary Kaya, ICRAF
- Paola Ghillani, Max Havelaar-Suisse
- Doris Gerber, Max Havelaar-Suisse
- Karine Laroche, Max Havelaar France
- Isabelle Bluche, Max Havelaar France
- Françoise Chuard, TSR
- Hans Haldimann, SSR
- Catherine Marquie, Cirad
- Jean-François Belières Cirad
- Bruno Rapidel, IER, Cirad
- Alain Renou, IER, Cirad
- Abdoulaye Ouédraogo, consultant Karité bio
- Côme Ndour, SODEFITEX
- Diane Ronit Gerth, Otto
- Nicolaus Bieger, FLO
- Ose Nielsen, FLO
- Oumar Niangado, Syngenta
- Gilles Ducommun, professeur d'agronomie, HESA
- François Giraudy, responsable projet commerce équitable, Dagris
- Ibrahima Coulibaly, Président CNOP
- Yves Schaeffer, AOPP
- Christian Gaborel, IFDC
- Susan Van T Riet, conseillère, GIPD/FAO
- Anna Crole Rees, CRC
- Simon Zbinden, jpo, DDC
- Chad Dobson, OXFAM America
- Sally Baden, OXFAM UK
- Wilfred Hoffer, Représentant GTZ Mali

- Jacques-Charles Tapon, Interagro
- Charlotte Coppée, Ecocert
- Curt Arbenz, Reinhart AG
- Makane Kouyaté, Reinhart AG
- Vincent Llaury, Huilerie Emile Noël
- Boucary Barry, IUED/ISTA
- Antoine Brawand, IED
- Dominique Rossier, IED
- Barbara Bordogna Petriccione, Ribios,
- Jean-Marc Von der Weid, AS-PTA
- Britta Wyss, IMO
- Mamadou Goïta, Acord
- Nathalie Colin, Agropolis Museum
- Patrik Delmas, Inter-réseaux
- Simon Ferrigno, PAN UK
- Julienne Kuiseu, PAN Africa
- Jennie van der Mheen, ICCO
- Mark Vogt, ICCO
- Herman uit de Bosch, ICCO
- Obie C. Porteous, journaliste indépendant US
- Joan Baxter, journaliste indépendant, Canada
- David Boyden, KHF

7. Documents, articles et reportages

- Ecocert, Rapport d'inspection, constat de pré-campagne, CMDT/Helvetas, mai 2004
- SETADE, Rapport d'activités semestriel 1 et 2/2004
- Agrimultiservice, Rapport d'activités semestriel 1 et 2/2004
- ENDA Tiers Monde, Rapport d'activités mensuels et rapport d'évaluation à mi parcours 2004
- Helvetas, Etude de faisabilité sur le coton biologique au Sénégal, 2002
- Helvetas, Etude de faisabilité sur le coton biologique au Burkina Faso, 2003
- Helvetas, Document de programme coton biologique au Burkina Faso 2004-2007
- Helvetas, Programme d'activités recherche d'accompagnement en 2003
- Helvetas, Manuel de contrôle interne (DRAFT)
- A Crole-Rees, CRC, Lausanne, Lamissa Diakité, IER, Bamako, Mamadou Touré, CMDT, Bamako et Daniel Valenghi, Helvetas, Mali ; Etude « coton biologique au Mali : prix à la production et scénarios de production, juin 2004
- A Crole-Rees, CRC, Lausanne ; Le coton biologique au Mali : Expériences et perspectives de production
- Rentabilité économique, stratégies paysannes en fumure organique et travail des enfants, Lamissa Diakité, Hamidy Djouara, IER
- RTBF/TV5, Emission sur le coton au Mali avec une fenêtre sur l'expérience coton bio d'Helvetas (Télévision)
- AED, « Alerte aux pesticides au Mali » : un reportage sur les stocks obsolètes de pesticides avec une fenêtre sur le coton bio comme possible alternatives (Télévision)
- TSR, «Le label Max Havelaar et le coton équitable » : reportage sur l'identification d'un nouveau produit par MH (Télévision)

- RFI, Emission sur le lancement d'un programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso (Radio)
- Différents articles sur le coton biologique au Mali apparus dans la presse en Suisse, en France, en Allemagne et au Mali
- Standards du commerce équitable pour le coton FLO